



Lancement d'une augmentation de capital via la construction accélérée d'un livre d'ordres pour un montant d'environ 5 millions d'euros

BOA Concept (la « Société » ou « BOA Concept »), spécialiste de la conception, la fabrication et la commercialisation de solutions innovantes – robotiques et logicielles – dédiées à l'intralogistique, annonce aujourd’hui le lancement d’une augmentation de capital via la construction accélérée d’un livre d’ordres, pour un montant cible d’environ 5 millions d’euros. Cette augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d’une catégorie de bénéficiaires, sera exclusivement réservée à des investisseurs qualifiés conformément à la vingt-huitième résolution approuvée par l’Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 avril 2021 et à l’autorisation donnée par le Conseil d’administration lors de sa réunion du 13 avril 2022.

Raisons de l’offre

Les fonds levés seront notamment utilisés par BOA Concept de la façon suivante :

- Environ 20 % pour financer l’accélération de la croissance, et
- Environ 80 % pour saisir des opportunités de croissance externe ciblées.

Modalités de l’opération

Le produit brut de l’opération devrait être d’un montant cible d’environ 5 millions d’euros.

L’opération consiste en une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d’une catégorie de bénéficiaires dans le cadre de la délégation consentie par l’Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 21 avril 2021 (28^{ème} résolution), des décisions prises par le Conseil d’administration lors de sa réunion en date du 13 avril 2022 et aux décisions qui seront prises par le Président Directeur Général ce jour.

Le prix d’émission des actions nouvelles sera fixé conformément à ladite résolution.

Au regard de la catégorie de bénéficiaires au profit de laquelle le droit préférentiel de souscription est supprimé (sociétés d’investissement et fonds d’investissement de droit français ou de droit étranger (en ce compris, sans limitation, tout fonds d’investissement ou sociétés de capital-risque, notamment tout FPCI, FCPR, FIP ou holding) investissant à titre habituel dans le secteur des technologies, participant à l’émission pour un montant unitaire d’investissement supérieur à 100.000 euros (prime d’émission incluse)), les fonds seront uniquement levés auprès d’investisseurs qualifiés français et internationaux, à l’exception des Etats-Unis, du Canada, de l’Australie et du Japon.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d’Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'opération s'effectuera par construction accélérée d'un livre d'ordres, à l'issue duquel seront déterminés le nombre et le prix des actions nouvelles émises.

Le nombre final d'actions nouvelles ainsi émises sera décidé par le Président Directeur Général de BOA Concept faisant usage de la subdélégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 13 avril 2022, en vertu et dans les limites de la vingt-huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte de BOA Concept en date du 21 avril 2021.

La construction accélérée du livre d'ordres débute immédiatement et devrait se clore avant l'ouverture des marchés du 14 avril 2022.

BOA Concept annoncera le résultat de l'opération dès que possible après la clôture du livre d'ordres dans un communiqué de presse précisant notamment le nombre final des actions nouvelles émises et le prix d'émission.

Dans le cadre de cette augmentation de capital, la Société a pris un engagement d'abstention d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison de l'émission.

Le règlement-livraison des actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sont prévus le 20 avril 2022. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et feront l'objet d'une admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris sous le code ISIN FR0011365907 (code mnémonique : ALBOA).

En application de l'article 1(4) du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'émission envisagée ne donnera pas lieu à la publication d'un Prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Champeil S.A. intervient en tant que Chef de file et Teneur de livre sur cette opération.

Facteurs de risques

L'attention du public est portée sur les facteurs de risques relatifs à BOA Concept et à son activité, présentés au sein du chapitre 3 du Document d'information publié le 10 juin 2021 et disponible sans frais sur le site internet de BOA Concept (<https://www.boa-concept.com/espace-finance/#rapports-financiers>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de BOA Concept. Les facteurs de risques présentés dans ledit document sont identiques à la date du présent communiqué.

En complément, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques spécifiques à l'émission suivants :

- le prix de marché des actions de BOA Concept pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions nouvelles émises dans le cadre de l'opération ;
- en raison de fluctuations des marchés boursiers, la volatilité et la liquidité des actions de BOA Concept pourraient varier significativement ;
- des cessions d'actions de BOA Concept pourraient intervenir sur le marché secondaire, postérieurement à la réalisation de l'opération et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de BOA Concept ;
- les actionnaires de BOA Concept pourraient subir une dilution additionnelle découlant d'éventuelles augmentations de capital futures.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le prix de marché des actions de BOA Concept.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Intervenants



Listing Sponsor
Chef de file et Teneur de Livre



Conseil juridique



Communication financière

A propos de BOA Concept

BOA Concept, fondée en 2012, est un accélérateur du e-commerce, innovant et spécialiste de l'intralogistique, cotée sur le marché Euronext Growth. Les installations BOA Concept fonctionnent sur le principe des objets intelligents (IOT) grâce à une intelligence embarquée et ont su convaincre de grands noms de la logistique et du e-commerce en France, Europe de l'ouest et Maroc. Grâce à la facilité de réemploi de ses solutions made in France, l'entreprise s'inscrit totalement dans une politique RSE (#reuse). En s'appuyant sur une conception modulaire et facile à mettre en œuvre, l'entreprise démocratise l'accès à l'automatisation en proposant une gamme de convoyeurs modulaires intelligents Plug-and-Carry® pour charges légères et lourdes ainsi qu'un système de stockage robotisé Plug-and-Store®. Animée par une équipe de 70 personnes, dont un tiers aux bureaux d'études et la R&D, BOA Concept s'appuie sur des valeurs de Flexibilité, Réactivité et d'Innovation.

Plus d'information sur : www.boa-concept.com

Contacts

BOA CONCEPT

22 rue de Méons | 42000 Saint-Etienne (France) | Tél. : +33(0)4 77 50 21 24 | contact@boaconcept.com

Twitter : [@BoaConcept](#) | LinkedIn : BOA CONCEPT

BOA CONCEPT SA à Conseil d'Administration au capital de 769 731 euros | RCS 752 025 908 Saint-Etienne

Nawel BEKKAYE | BOA CONCEPT | + 33 (0)6 43 87 08 75 | nawel.bekkaye@boaconcept.com

AELIUM FINANCE & COMMUNICATION

Valentine BOIVIN | Jérôme GACOIN | +33(0)1 75 77 54 65 | boaconcept@aelium.fr



Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société BOA Concept dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

Dans les États membres de l'Espace Economique Européen, la présente communication et toute offre qui pourrait y faire suite sont adressées exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société BOA Concept ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, étant précisé que les actions de la société BOA Concept n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act. BOA Concept n'a pas l'intention

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) et qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à des activités d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmises (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « Personnes Habilées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de BOA Concept ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par BOA Concept. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. BOA Concept ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.